

	PRECAUTIONS STANDARD	PRC-GRI-MRI-004-V2
	COMITE DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOCOMIALES	CHAPITRE PREVENTION MAJ : 29 mars 2019

Destinataires

Pour information et application :

- L'ensemble des professionnels de tous les secteurs d'activité
- Tous les Cadres/ Responsables des différents secteurs d'activité.

Pour information :

- Directeur Coordonnateur Général des Soins
- Direction des Ressources Matérielles Techniques et Travaux

Mode de diffusion

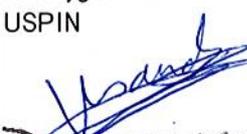
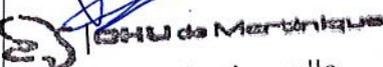
- √ Papier
- √ Informatique

Modalité de diffusion

- Réunion
- Messagerie

Sommaire

- A. Objet et domaine d'application
- B. Définitions et abréviations
- C. Documents de références
- D. Responsabilités
- E. Description de la procédure
- F. Documents associés
- G. Annexes
- H. Historique et Groupe de travail

Rédaction	Validation	Approbation
<p>Groupe de Travail coordonné par Dr Karine. SANCHEZ, PH Hygiéniste USPIN</p>  <p> Equipe Opérationnelle Hygiène Hospitalière UF 3012</p>	<p>Dr Souad SLIMANI Vice-Présidente du CLIN Pour le Président du CLIN</p>  <p>Validé en CLIN du 01/02/2018</p> <p>Mme AKRONG O. FF Directrice des Soins DCGS Validé à la présidence Direction Coordonnatrice Générale des Soins CSS - FF Directrice CSIRMT</p>  <p style="text-align: right; color: blue;">31/5/2018</p>	<p>MAGDELEINE SICOT Valérie Ingénieur qualité, DQR</p> 

	PRECAUTIONS STANDARD	PRC-GRI-MRI-004-V2
	COMITE DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOCOMIALES	CHAPITRE PREVENTION MAJ : 29 mars 2019



A-Objet et domaine D'application

L'objet de ce document est de décrire les mesures d'hygiène à respecter afin d'assurer la sécurité des patients, des soignants, des usagers et de l'environnement vis-à-vis du risque infectieux associé aux soins.

Cette procédure s'applique à l'ensemble des professionnels de tous les secteurs d'activité.



B-Définitions et Abréviations

- Les **Précautions standard** partent du principe que tout **individu** est potentiellement **porteur, colonisé ou infecté par des micro-organismes** pouvant se transmettre lors des **soins**.

Dans certaines situations, elles doivent être complétées par des précautions complémentaires (contact, gouttelettes ou air)

- **Les Précautions standard :**

- constituent la **stratégie de base** pour la prévention de la transmission croisée des micro-organismes.
- représentent les **premières mesures barrières** à connaître et à **appliquer** de façon systématique lors de **tout soin, dans tout lieu, par tout professionnel, pour tout patient** quel que soit son statut infectieux.
- contribuent à la **sécurité des soins** (soignant-soigné) lors de la prise en charge du patient.
- sont à **respecter lors de tout contact direct ou indirect** avec la peau saine, le sang, les produits biologiques d'origine humaine, avec une peau lésée ou une muqueuse.

Le respect des obligations et recommandations vaccinales, associé aux précautions standard, contribue à la prévention croisée des micro-organismes

CCLIN : Centre de coordination de la lutte contre les infections nosocomiales

CPIAS : Centre régional d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins

DAOM : Déchets assimilés aux ordures ménagères

DASRIA : Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (et Assimilés)

DM : Dispositif médical

EOHH : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière

HCSP : Haut Conseil de la Santé Publique

HDM : Hygiène Des Mains

SF2H ou SFHH : Société Française d'Hygiène Hospitalière

SHA : Solutions Hydro-Alcooliques

UU : Usage unique



C-Documents de référence

- Société Française d'Hygiène Hospitalière (SF2H), Actualisation de Précautions standard, Juin 2017
- Prévention de la transmission croisée des « Bactéries Hautement Résistantes aux antibiotiques émergentes » (BHRé). Haut Conseil de Santé publique (HCSP), 2013.
- Surveiller et prévenir les infections associées aux soins. HCSP, SFHH, septembre 2010,
- Prévention de la transmission croisée, précautions complémentaires contact, 2009, SFHH
- Recommandations pour l'hygiène des mains SFHH juin 2009
- Recommandations pour l'utilisation des masques médicaux et des appareils de protection respiratoire dans les établissements de santé. CCLIN Sud-Ouest, 2006
- Circulaire DGS/DH n° 98-249 du 20 avril 1998 relative à la prévention de la transmission d'agents infectieux véhiculés par le sang ou les liquides biologiques lors des soins dans les établissements de santé.



D-Responsabilités

- La direction est responsable de la mise à disposition des moyens nécessaires
- L'encadrement est responsable de l'application des précautions standard
- L'ensemble des professionnels applique cette procédure.
- L'EOH est responsable de l'évaluation de l'application des précautions standard
- Tous les professionnels sont tenus de signaler à l'encadrement tout signe d'infection concernant un patient ou résident ou eux – mêmes.



E-Description de la procédure

HYGIENE DES MAINS



Respect des consignes :

- Zéro BIJOUX (bracelet, bague, alliance, montre)
- Ongles courts et sans vernis et sans faux ongles ou résine
- Avoir les avant-bras dégagés (Manches courtes)



La **désinfection par friction avec un produit hydro alcoolique** est la **technique de référence** dans toutes les indications d'hygiène des mains en l'absence de souillure visible.

En présence de souillure visible :

Lavage simple des mains à l'eau et au savon doux **avant** friction avec SHA



Indications :

- avant et après contact patient
- avant le geste aseptique
- après un risque d'exposition à un produit biologique d'origine humaine
- avant et après le port des gants.
- après contact avec environnement du patient

L'hygiène des mains concerne aussi les patients et les visiteurs.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

PROTECTION DE LA TENUE



Tablier imperméable à usage unique :

Lors de tout soin mouillant ou souillant, ou exposant à un risque de projection ou aérosolisation de produit biologique d'origine humaine (pansement, toilette, change, aspiration, sondage urinaire, manipulation de matériel et linge souillés...)

Mettre la **protection juste avant le geste, éliminer immédiatement à la fin** d'une séquence de soins et entre deux patients.

Surblouse imperméable à manches longues à usage unique :

en cas d'exposition majeure aux produits biologiques d'origine humaine.

PORT DE GANTS DE SOINS



Gants de soins non stériles à usage unique seulement si :

- **Risque de contact avec du sang** ou autre produit biologique d'origine humaine (selles, urines, crachats), avec les muqueuses ou peau lésée
Exemples : pose et dépose de voie veineuse, chambres implantables, prélèvements sanguins. manipulation de tubes de prélèvements biologiques, linge et matériel souillés, DASRI....
- **Lors des soins si les mains du soignant comportent des lésions cutanées**

Changer de gants :

- entre deux patients,
- pour un même patients lorsqu'on passe d'un site contaminé à un site propre

PAS de gants pour un contact avec la peau saine d'un patient

Mettre les gants **juste avant le geste**

Retirer les gants et les **jeter immédiatement après la fin du geste** puis réaliser une Hygiène des mains

PROTECTION DU VISAGE



Porter un Masque à usage médical et des Lunettes de sécurité ou un Masque à visière :



En cas de risque d'exposition par projection ou aérosolisation à un produit biologique d'origine humaine

HYGIENE RESPIRATOIRE



Faire porter un Masque à usage médical à toute personne (patient, résident, visiteur, professionnels de santé, intervenants extérieurs, aidants,..) présentant des symptômes respiratoires de type toux ou expectoration.



Utiliser un mouchoir à usage unique pour couvrir le nez et la bouche lors de toux, éternuement et le jeter immédiatement après usage.

Il est préférable de tousser ou éternuer au niveau du coude ou en haut de la manche plutôt que dans les mains.



Réaliser une Hygiène Des Mains après un contact avec des sécrétions respiratoires ou des objets contaminés.



PREVENTION DES ACCIDENTS AVEC EXPOSITION AU SANG

ou tout produit biologique d'origine humaine

Pour tous les soins exposant à un risque de projection/aérosolisation porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée.



•Pour les soins utilisant un objet perforant :

- Porter des gants de soins
- Utiliser du **matériel sécurisé** : aiguilles à éclipses®, cathéter protégé...
- Après usage : ne pas recapuchonner, ne pas plier ou casser, ne pas les désadapter à la main.

*Si usage unique **jeter immédiatement après usage** dans un **conteneur pour objets perforants adapté, situé au plus près du soin**, sans dépose intermédiaire, y compris lors de l'utilisation de matériel sécurisé

*Si matériel réutilisable, manipuler avec précaution le matériel et procéder rapidement à son nettoyage et sa désinfection.
Avant réutilisation, vérifier que le procédé d'entretien (stérilisation ou désinfection) est approprié.

Respecter la limite de remplissage des conteneurs pour objets perforants afin d'éviter la survenue d'accidents lors de leur fermeture.



•La conduite à tenir en cas d'accident avec exposition au sang:

-**Après piqûre** contact direct: lavage et antiseptie au niveau de la plaie :
Ne pas faire saigner

-**Après projection dans l'œil ou sur muqueuse** : rinçage abondant.

Cf. Procédure COREVIH en vigueur (Conduite à tenir en cas d'accident exposant à un risque de transmission virale V2 – Juin 2014).



GESTION DES EXCRETA

Les excreta désignent les substances éliminées par l'organisme : l'urine, les matières fécales, les vomissures ...

La gestion des excreta comprend la manipulation et l'entretien des dispositifs (urinal, bassin, seau, bocal, pot ...) qui sont destinés à l'élimination des excreta et utilisés lors des soins : toilette, changes, prélèvement



- Porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée : port de gants de soins, protection de la tenue
- Respecter l'hygiène des mains lors de la gestion des excreta
- **Eviter les procédures manuelles de vidange et d'entretien** des contenants
- **Proscrire leur rinçage (ni douche, ni douchette) en raison du risque d'aérosolisation dans l'environnement**

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT



- **Manipuler avec des EPI adaptés tout matériel** (dispositif médical, linge, déchet...) visiblement souillé ou contaminé par du sang ou du produit biologique d'origine humaine.



- **Entretenir le matériel ou DM réutilisable :**

- **avant utilisation**, vérifier que le matériel a subi une procédure d'entretien appropriée au niveau requis (non critique, semi-critique, critique)
- **après utilisation**, nettoyer et/ou désinfecter le matériel avec une procédure appropriée

- **Evacuer le linge sale et déchet :** au plus près du soin dans un sac fermé et selon la filière adaptée



- **Nettoyer et désinfecter selon des procédures et fréquences adaptées**

- l'environnement proche du patient : table de chevet, adaptable, lit,...
- les surfaces fréquemment utilisées : poignées portes, sanitaire,
- ainsi que les sols et surfaces des locaux

	PRECAUTIONS STANDARD	PRC-GRI-MRI-004-V2
	COMITE DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOCOMIALES	CHAPITRE PREVENTION MAJ : 29 mars 2019



F-Documents associés

- Procédure Hygiène des mains (PRC-USPIN-006-V1)
- Procédure de gestion des déchets d'activités de soins (PRC-USPIN-002-V1)
- Procédure Bionettoyage chimique des surfaces hautes (PRC-CLIN-020-V2)
- Conduite à tenir en cas d'accident exposant à un risque de transmission virale V2 – Juin 2014 (COREVIH)
- Prévention du risque infectieux lie aux excréta (PRC-CLIN-023-V1)



G-Annexe(s)

Annexe 1 : Utilisation des différents gants
Annexe2 : Utilisation du masque à usage médical



H-Historique et Groupe de travail

Motif de la version	Groupe de travail :	Numéro de la version-Date de fin de rédaction
Révision - Harmonisation post Fusion	CAILLEAUX Géraldine, IDE hygiéniste, USPIN	V1 -Décembre 2014
Actualisation réglementaire (Précautions standard juin 2017)	SLIMANI SOUAD SANCHEZ KARINE JEBLAOUI KARIMA LANOIR MONIQUE BOZOUKILAN KARINE CADOL MARIE-CLAIRE CAILLEAUX GERALDINE VOISIN FRANCIANE	V2-05/01/2018

 CHU de Martinique	PRECAUTIONS STANDARD	PRC-GRI-MRI-004-V2
	COMITE DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOCOMIALES	CHAPITRE PREVENTION MAJ : 29 mars 2019

ANNEXE 1 : Utilisation des différents gants de soins

NATURE	DESCRIPTIF	INDICATIONS
Gants d'examen en latex 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ à usage unique ▪ sans poudre ▪ ambidextres ▪ tailles : 6/7, 7/8, 8/9 ▪ présentation : boîte de 100 ▪ longueur du gant : 25 cm 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soignants <u>non allergiques au latex</u> ▪ <u>Actes non invasifs ou invasifs</u> nécessitant le port des gants ▪ <u>Prédésinfection</u> des Dispositifs médicaux
Gants d'examen en vinyle 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ à usage unique ▪ sans poudre ▪ ambidextres ▪ hypoallergéniques ▪ tailles : 6/7, 7/8, 8/9 ▪ présentation : boîte de 100 ▪ longueur du gant : 25 cm 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Soignants allergiques au latex</u> ▪ <u>Actes non invasifs</u> nécessitant le port des gants (petite toilette, manipulation du linge souillé...) ▪ <u>Prédésinfection</u> des Dispositifs médicaux
Gants d'examen en Nitrile 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ à usage unique ▪ sans poudre ▪ ambidextres ▪ hypoallergéniques ▪ couleur : violet ou bleu ▪ tailles : 6/7, 7/8, 8/9 ▪ présentation : boîte de 100 ▪ longueur du gant : 25 cm 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soignants <u>allergiques au latex</u> ▪ <u>Actes invasifs</u> nécessitant le port des gants (pose d'un cathéter veineux périphérique, prise de sang, hémoculture...)
Gants à manchette en nitrile 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A usage unique ▪ Sans poudre ▪ Ambidextre ▪ Hypoallergénique ▪ Présentation : Boite de 50 ▪ Longueur du gant : 40 cm 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Actes non invasifs</u> nécessitant le port de gants à manchettes longues : Traitement des dispositifs médicaux

 CHU de Martinique	PRECAUTIONS STANDARD	PRC-GRI-MRI-004-V2
	COMITE DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS NOCOMIALES	CHAPITRE PREVENTION MAJ : 29 mars 2019

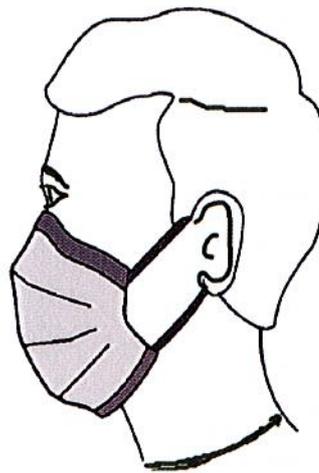
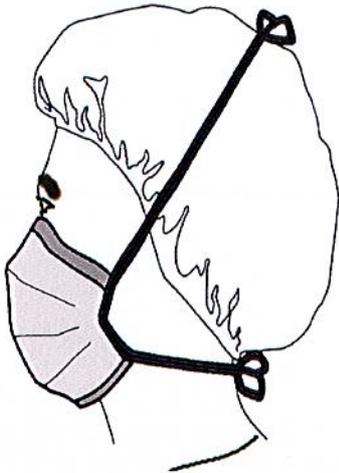
ANNEXE 2 : Mise en place du masque à usage médical

Les masques médicaux ont un « sens » à respecter lors de la mise en place :

☞ Il convient de présenter à l'extérieur la mention imprimée sur le masque.

☞ En l'absence d'indication spécifique, on applique sur le visage le côté le plus rembourré de la barrette

BONNES MODALITES D'ATTACHE DU MASQUE



TECHNIQUE DE POSE

☞ **Friction hydro alcoolique puis :**

- N'extraire de l'emballage qu'un seul masque, le masque à utiliser, et le saisir par sa partie centrale externe
- Respecter le sens de pose (**barrette en haut et plis plongeants**)
- L'appliquer sur le visage en le tenant par les liens :
 - les liens supérieurs noués sur le haut de la tête,
 - les liens inférieurs noués au niveau du cou, en les tendant suffisamment pour bien déplier le masque et le plaquer sous le menton.
- Le masque doit être porté en couvrant le nez, le menton et la bouche. Il doit être appliqué hermétiquement sur le visage.
- La **barrette est pincée au niveau du nez** pour augmenter l'étanchéité et limiter la fuite.
- Le masque est manipulé seulement pour la pose et le retrait (ne pas le repositionner), et toujours par les attaches.
- **Eliminer le masque par la filière DAOM**
- **Friction hydro alcoolique**

